DLP 21-12-82085709

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Bulletin N°16

29 Juin 1982

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR et CORSE

(ALPES de HAUTE PROVENCE, HAUTES-ALPES, ALPES MARITIMES, BOUCHES-DU-RHONE, HAUTE-CORSE, CORSE SUD, VAR, VAUCLUSE, SUD de la DROME)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

Siege de la circonscription : 24, Rue Edouard Delanglade – 13006 MARSEILLE

Station d'Avertissements : Quartier Cantarel - MONTFAVET Adresse Postale : B.P. 95 84140 MONTFAVET - TELEPHONE : (90) 88.21.83

ABONNEMENT ANNUEL : 85 F REGISSEUR DE RECETTES DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE AVIGNON CCP MARSEILLE 9660 74 V

ARBRES FRUITIERS

A pépins -

CARPOCAPSE DES POMMES et DES POIRES -

Dans les vergers très attaqués et situés en région de basse et moyenne altitude, la reprise de la protection devra débuter si l'on emploie le diflubenzuron à partir du 1er Juillet et si l'on emploie d'autres insecticides à partir du 8 Juillet .

Ces dates pourront être retardées de quelques jours dans les vergers habituellement peu infestés ou situés en altitude au-dessus de 5-600 mètres .

Ne pas utiliser le diflubenzuron sur les fruits susceptibles d'être exportés vers le Canada, ce dernier ne tolérant aucun résidu de ce produit

TAVELURES DU POMMIER et DU POIRIER -

Maintenir la protection des vergers contaminés en cas de risques de pluie .

TORDEUSE DE LA PELURE SUR POMMES et POIRES -

Renouveler le traitement dans les vergers atteints .

ZEUZERE -

Dans les vergers ayant subi des dégâts de ce ravageur ou les jeunes vergers présentant des desséchements d'extrémités de pousses, le premier traitement devra être effectué aux dates suivantes selon les produits employés (sous forme d'émulsion) .

- A partir du 5 Juillet en régions précoces et moyennes si l'on utilise azinphos éthyl (nombreuses spécialités) à 40 g M.A./hl, diéthion (Rhodocide) à 100 g M.A./hl, fenthion (Lebaycid liquide) à 75 g M.A./hl, méthidathion (Ultracide liquide) à 30 g M.A./hl et phosalone (Azofène liquide, Zolone liquide) à 60 g M.A./hl.

Avec ces matières actives valables également contre le Carpocapse, les traitements seront renouvelés tous les 14 jours .

- A partir du 20 Juillet si l'on emploie le mévinphos (nombreuses spécialités) à 50 g M.A./hl.
On l'utilisera de préférence pour protéger les arbres des pépinières, les jeunes vergers sans fruits ou ceux venant d'être récoltés, si le traitement précédent date de plus de 14 jours . Avec cette matière active les traitements seront renouvelés tous les 28 jours .

Dans ce genre de lutte la réduction du volume de bouillie ne semble pas conseillée au-dessous de 6-700 litres/ha, car l'on recherche une action en profondeur des produits .Le recouvrement des parties les plus élevées des arbres est également indispensable à la réussite du traitement .

En vergers très infestés, la lutte devra se poursuivre au minimum deux années consécutives et jusqu'à la mi-Septembre .

MINEUSE CERCLEE SUR POMMIERS -

Dès l'apparition des mines (2ème vol d'adultes) visibles à partir des 7-8 Juillet en zones précoces, on appliquera, uniquement dans les vergers dont les fruits sont susceptibles d'être exportés vers le Canada, un traitement à base de méthomyl (Lannate) 50 g M.A./hl .

PHYLLOXERA DU POIRIER -

Effectuer dès réception un premier traitement avec diazinon (Basudine 20) 75 g M.A./hl dans les vergers contaminés .Cette matière active est également homologuée contre les Pucerons, le Carpocapse et les Acariens .Délai d'emploi 15 jours avant récolte .

..../....

Imprimerie de la Station "Provence-Côte d'Azur Corse" - Directeur-Gérant P.Duffaud- CPPAP N° 478 AD

MOUCHE NOIRE DE LA FIGUE -

Les premières piqûres viennent d'être observées près de Solliès-Pont, La Valette (Var) .La protection est à commencer dès à présent avec fenthion (Lebaycid) 50 g M.A./hl, phosphamidon (Dimécron) 30 g M.A./hl ou décaméthrine (Décis) 1,25 g M.A./hl .L'emploi de ce produit de façon répétée est à éviter en cas de présence d'acariens .Elle sera renouvelée tous les quinze jours à trois semaines suivant l'intensité des vols de mouches et s'arrêtera en fonction des délais d'emploi avant récolte . Les périodes chaudes et humides sont très favorables à la Mouche de la figue, la sécheresse lui étant très préjudiciable .

A noyau -

TORDEUSE ORIENTALE et PETITE MINEUSE DU PECHER -

Poursuivre la protection des fruits en fonction de leur date de récolte ainsi que les vergers en formation .

ACARIOSE ARGENTEE DU PECHER -

Dès les premières manifestations observées dans les vergers non traités contre les acariens, un soufrage suffit généralement à arrêter leur extension .

FORFICULES SUR PECHERS -

Dès l'observation des premiers dégâts, il est conseillé de traiter le soir avec du naled (Orthodibrom) à raison de 150 g de produit commercial par hectolitre .Délai d'emploi : 7 jours avant récolte .

POURRITURE DES FRUITS A NOYAU -

Il est recommandé d'effectuer, particulièrement cette année, une protection sur toutes les variétés sensibles (1) aux maladies de conservation (Rhizopus, Botrytis principalement) .

- 20 jours avant la récolte : folpel (nombreuses spécialités) 150 g M.A./hl ou bénomyl (une seule fois en saison) - (Benlate) 60 g de produit commercial/hl .
- 7 jours avant récolte : vinchlozoline (Ronilan) 100 g de produit commercial/hl .

En cas de pluie importante entre ces deux traitements, il convient de renouveler le premier en alternant les produits utilisés (d'après essais INRA à St-Marcel-les-Valence) .

(1) - Redtop, Merill Franciscain, Merill O'Henry, July Lady, Sundance ,nombreuses nectarines, etc...

MOUCHE DE L'OLIVE -

1 - Lutte contre les adultes - Pour la production d'olives de conserve le seuil de commercialisation, 3% d'olives piquées nécessite une intervention sur les adultes .

a) par appât insecticide :

Méthode de lutte : contrôle du vol de la mouche dès Juillet en disposant par hectare 4 à 5 gobe-mouches remplis d'une solution de phosphate d'ammonium à 30 g par litre, solution changée tous les 10-12 jours .Faire des relevés de captures deux fois par semaine .

Intervention chaque fois que le nombre de captures s'élève nettement (s'il atteint environ 5 captures en 3 jours pour les 5 pièges) .

La pulvérisation se fera un arbre sur deux uniquement du côté sud .Elle sera grossière, à raison de 0,5 litre par arbre, soit 50 litres de bouillie à l'hectare .Cette pulvérisation utilise un attractif des mouches .

Mélanger dans 100 litres d'eau : hydrolysat de protéines (Buminal) 600 g.
fenthion (Lebaycid) 300 g

Le contrôle de la protection est nécessaire .Dès que des piqûres sont observées, il convient d'appliquer un insecticide sur l'ensemble de la plantation .

b) par insecticide seul :

En employant la deltaméthrine (Décis) à la dose de 1,25 g M.A./hl à raison d'un traitement chaque fois que le nombre de captures augmente (voir ci-dessus) soit un maximum de trois traitements espacés d'environ un mois à partir du 15 Juillet en zones précoces .Contrôler la protection comme précédemment.

2 - Lutte contre les larves ou lutte classique - Convient pour la production d'huile .La protection commence à partir de l'observation des premières piqûres .Il est encore trop tôt pour intervenir .La liste des produits sera donnée ultérieurement .

TEIGNE DE L'OLIVIER -

Dans les oliveraies où ce ravageur a commis des dégâts au cours de la floraison, on appliquera un traitement avec carbaryl (Sevin, Carbatox, Kumital) 125 g M.A./hl ou diméthoate (nombreuses spécialités) 30 g M.A./hl .Lorsque les jeunes fruits auront un diamètre égal ou supérieur à 4-5 mm .

FUMAGINE et CYCLOCONIUM DE L'OLIVIER -

A l'occasion de la lutte contre la TEIGNE et la MOUCHE de l'OLIVE, on ajoutera à la bouillie un produit cuprique pour lutter,si nécessaire,contre ces champignons .

CYLINDROSPORIOSE DU CERISIER (Rappel)

Appliquer un traitement dès la récolte terminée sur les variétés sensibles où déjà atteintes ainsi qu'en pépinières .

CARPOCAPSE DES PRUNES -

Renouveler le traitement à partir du 10-15 Juillet sur les variétés tardives .

Tous arbres fruitiers et peupliers

ACARIENS ROUGES -

Surveiller leur développement éventuel et employer un acaricide spécifique si plus de 70 à 80% des feuilles portent des formes mobiles sur arbres à pépins et 20 à 30% sur arbres à noyau .

OIDIUM -

Maintenir la protection en faisant attention aux dosages par fortes températures .Préférer les fongicides plus pénétrants en cas d'attaques importantes .

COSSUS GATE-BOIS -

Sur les vergers et les haies de peupliers ou de cognassiers contaminés par ce parasite, des traitements sont à effectuer le 5 Juillet et à renouveler les 1er et 25 Août avec de l'oléoparathion à 50 g M.A./hl .Les pulvérisations seront très abondantes et localisées à la base des troncs .

Cette série de traitements sera effectuée durant deux années consécutives à partir de la constatation des attaques en vergers .Celles-ci débutent en général par la bordure la plus proche des sources d'infestation : haies de peupliers brise-vent, bosquets d'ormeaux, saules, vieux mûriers ... il n'est donc pas toujours nécessaire d'effectuer des traitements généralisés .

MORTALITE DES ORMES -

Les personnes intéressées peuvent nous contacter, des précisions leur seront données à ce sujet.

CULTURES LEGUMIERES

POMME DE TERRE -

TEIGNE et DORYPHORES - Renouveler le traitement contre les Doryphores (cf Bulletin technique N°11) aux alentours du 28 Juin dans le Comtat et du 5 Juillet dans la vallée de la Durance .Ce dernier traitement est susceptible d'assurer une certaine protection contre la Teigne .

De plus,en culture, afin d'éviter que les chenilles de Teigne puissent atteindre les tubercules, il est conseillé de maintenir une humidité suffisante du sol pour empêcher qu'il ne se fissure .

LES LOCAUX DE CONSERVATION DOIVENT ETRE PARFAITEMENT NETTOYES ET DEBARRASSES DES POMMES DE TERRE DE LA CAMPAGNE PRECEDENTE .

MOUCHE DE LA CAROTTE -

Dans la plaine du Comtat, le vol n'a toujours pas repris .

ASPERGE -

CHENILLE A FOURREAU - Dans les aspergeraies ayant subi en 1981 des dégâts (présence de fourreaux au sol et dessèchement de griffes à partir des bordures), on commencera dès maintenant les traitements contre les jeunes chenilles dans les régions les plus précoces du Vaucluse et des Bouches-du-Rhône .Ailleurs, cette période pourra débuter 4-5 jours plus tard .

La protection sera à maintenir jusqu'aux 20-25 Juillet selon ces situations .

On utilisera l'un des insecticides suivants en émulsion (sauf carbaryl) en grammes de matière active/hl :

azinphos (+) 40 g, carbaryl (+) 150 g, diéthion (Rhodocide) 120 g, fenthion (Lebaycid) 100 g, lindane (+) 75 g, oléoparathion (+) 45 g, parathions (+) 50 g, phosalone (+) 120 g .

(+) = nombreuses spécialités

On renouvellera le traitement tous les 12 jours avec le carbaryl et tous les 8 jours avec les autres produits .Les pulvérisations seront abondantes (minimum 2000 l/ha) et localisées à la base des turions sur lesquels la bouillie devra ruisseler .

Sur les jeunes plantations le traitement pourra se limiter aux bordures toujours les premières attaquées .

LAITUE, CHICOREE, SCAROLLE -

PUCERONS DES RACINES - Dans les zones où des dégâts ont été constatés lors de la dernière campagne, il est prudent d'effectuer un traitement à la plantation .

- traitement de sol en plein avec fonofos 3.000 g M.A./ha
  parathion éthyl 6.000 g M.A./ha
- arrosage ou pulvérisation abondante du pied des plantes,préventivement ou en rattrapage :
  pyrimicarbe 37,5 g M.A./hl - délai 7 jours
  parathion méthyl 30 g M.A./hl - délai 15 jours .

P192

POIREAU -

TEIGNE - Vol faible ou nul, pas de risques, sauf si de nombreux dégâts ont été observés en première ou en 2ème génération .

THRIPS - La sécheresse de l'année favorise la pullulation de ces insectes .Effectuer des pulvérisations abondantes tôt le matin, et alterner les familles de produits :
organo-phosphorés : méthidathion (Ultracide)
pyréthrinoïdes de synthèse : deltaméthrine (Décis) .

CUCURBITACEES -

OIDIUM, ACARIENS - Risques élevés - Intervenir si nécessaire .

OTIORRHYNQUE MERIDIONAL DU FRAISIER -

Les premiers dépôts d'oeufs ont été observés en cages d'élevage .

Il est conseillé, pour protéger les nouvelles plantations, d'effectuer un épandage (localisé ou non) de **granulés insecticides** avec un produit efficace contre les vers blancs ou taupins .

De plus, en vue de limiter le retour des adultes dans les champs, il serait utile de désherber les tours **des parcelles et de les ceinturer d'un** anneau de lindane poudre .Ce dernier sera refait chaque semaine .

Cette méthode représente actuellement la seule possibilité de lutte contre ces ravageurs .

Des expérimentations effectuées en collaboration avec l'INRA et le SUAD sont actuellement en cours .Nous espérons qu'elles permettront dans un proche avenir de vous indiquer de nouvelles méthodes de lutte .

PROTECTION PHYTOSANITAIRE DES SALADES (abri et plein champ) -

Sur simple demande nous vous fournirons un imprimé relatif à ce sujet (entre autres renseignements fournis : les cadences de traitements à respecter de manière à ne pas avoir de résidus et les prosuits utilisables)

VIGNE

MILDIOU -

Dans le Var les foyers déjà signalés dans les régions de Montfort,Le Val, Carcès, Cotignac, Le Luc, Cabasse, Le Muy, La-Croix-Valmer sont encore actifs .La protection doit donc continuer dans les communes citées au rythme de 14 jours avec les systémiques (10 jours avec les autres) et dans les communes voisines au rythme de 21 jours (systémiques) ou 14 jours (autres fongicides) .

Ailleurs, aucun foyer digne de ce nom n'ayant été découvert : Sud Drôme, Vaucluse, Bouches-du-Rhône, Ouest du Var, la protection peut cesser dès à présent .

En toutes zones on sera attentif à la sortie des taches nouvelles dans les jours qui **suivent toute pluie. Il faut 6 à 7 jours** pour qu'une tache apparaisse après une pluie contaminatrice, mais pour que **la tache fructifie, donc soit bien visible, l'air doit être humide .**

La protection pourra être reprise dans le cas de pluies humectant le feuillage pendant plus de 48 heures .

De toute façon, prévoir un traitement près de la véraison avec un anti-Mildiou persistant, bouillie bordelaise de préférence .

OIDIUM -

Un soufre poudrage est nécessaire sur Carignan .Sur les autres cépages ce soufrage pourra être exécuté au moment de l'arrêt de la végétation vers la mi-Juillet .

BOTRYTIS -

Le stade fermeture de la grappe va être atteint incessamment en zones très précoces .

Ce stade de traitement est intéressant car il permet de placer un anti-Botrytis à l'intérieur de la grappe qui sera par la suite difficilement atteint par les pulvérisations .Or, les grappes très serrées restent très longtemps humectées après un orage ce qui favorise le BOtrytis .

Avec la méthode de prévision actuellement en expérimentation, ce traitement n'est pas conseillé dans la majorité des zones vu la sécheresse persistante .Mais on pourra être amené à le faire un peu plus tard avant la véraison si des pluies étaient observées : nous le signalerons .

Dans la zone du Var atteinte par le MILDIOU le traitement de fermeture de la grappe est indispensable .

TORDEUSES DE LA GRAPPE -

Dans des bulletins spéciaux envoyés aux régions concernées, des dates d'intervention ont été fixées entre le 24 Juin et le 3 Juillet pour les zones très précoces : Châteauneuf-du-Pape, littoral sauf Fréjus, Cogolin, La-Cadière-d'Azur, coteaux du Ventoux et des Monts du Vaucluse, Plan-de-Dieu .

Voici pour les points d'observations des zones précoces les dates probables du traitement préventif . Il appartient à chaque viticulteur d'adapter ces dates à sa propre situation .

Vaucluse et Bouches-du-Rhône = Sérignan, Ste-Cécile-les-Vignes, Rasteau, **coteaux de Vedène à Noves,** coteaux des Alpilles du 1er au 4 Juillet .

Tulette, Bouchet, Suze-la-Rousse du 3 au 6 Juillet .

Il est encore trop tôt pour la plaine du Comtat (jusqu'à Saint-Rémy), **La Crau et le Sud du Luberon .**

Var = littoral de Saint-sur-Mer, La-Cadière-d'Azur, Fréjus, **Le Muy, Les Arcs, Vidauban Est du 4 au 7 Juillet .**

Dans la zone de Cogolin attendre encore .

Dans les situations où habituellement les dégâts sont faibles ou nuls **on peut attendre 10 jours de plus** et intervenir qu'en cas d'attaque visible avec un **produit à action de choc type parathion .**

Bulletin N°16 du 29 Juin 1982 . ☆☆☆☆